



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

# **AVIS PUBLIC**

## **ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

### **AUX FINS DE LA CONSULTATION :**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-527  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-523  
ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS  
DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION  
À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX  
MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 1.2  
ET DE MODIFIER L'ARTICLE 2**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

**Le projet de règlement n° 2017-527 modifiant le Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux afin d'abroger l'article 1.2 et de modifier l'article 2**

Le projet de règlement vise l'abrogation de l'article 1.2 du règlement concernant la discrétion du conseil de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux et la modification de l'article 2, relativement aux demandes de permis pour l'exécution de travaux municipaux. Ce règlement vise l'ensemble de la Ville.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 16 mai 2017 à 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
ce 3 mai 2017

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)